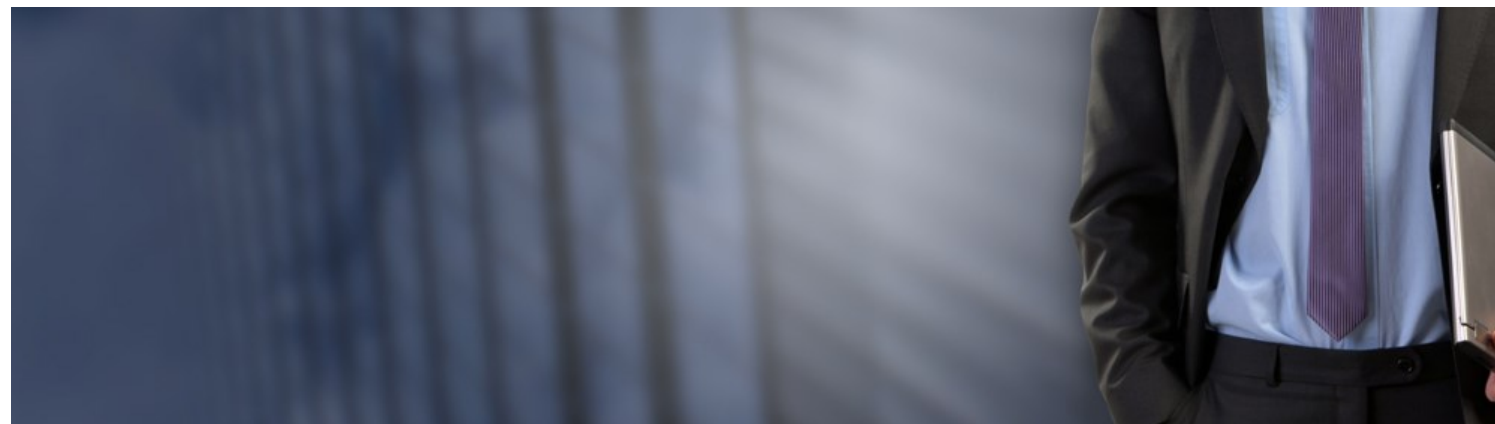


CAPACITES PROFESSIONNELLES EN ASSURANCE – NIVEAUX 1, 2 ET 3 - PRESENTIEL

Présenter des produits d'assurance en respectant la réglementation

Parcours - Niveau Perfectionnement



PROGRAMME DE LA FORMATION

La capacité professionnelle en assurance est obligatoire pour présenter des produits d'assurance : elle concerne les agents généraux, les courtiers, les mandataires, les conseillers en patrimoine mais aussi tous les salariés dont l'activité dans l'entreprise est de présenter des produits d'assurance.

Il existe ainsi trois niveaux de capacité :

Niveau 1 (code CPF 236497) pour les gérants, dirigeants ou responsables.

Niveau 2 (code CPF 235893) pour les collaborateurs intervenant régulièrement dans l'activité d'intermédiation en assurance.

Pour ces deux niveaux, une formation de 150 heures minimum (théorique et/ou pratique) est obligatoire.

Niveau 3 pour les salariés amenés à informer occasionnellement les clients sur des produits d'assurance.

Pour ce niveau, la réglementation fait obligation d'une formation d'une durée « raisonnable », AF2A préconise 4 à 6 jours.

Des dispenses sont possibles en fonction des diplômes du candidat (voir liste dans l'arrêté du 23 février 2008) ou de son expérience. Les conditions de dispense et

d'obtention de la capacité professionnelle sont détaillées sur le site de l'ORIAS.

La solution AF2A : une réponse souple et adaptée à chacun

Pour répondre aux obligations de formation selon les différents niveaux, AF2A propose de mixer stage théorique et/ou stage pratique en construisant des parcours sur mesure, dans le respect du programme fixé par le Code des assurances (arrêté du 11 juillet 2008).

Toujours à la pointe de l'innovation et soucieux de pouvoir offrir plus de souplesse à ses stagiaires, AF2A propose des parcours en présentiel et/ou en distanciel (elearning, classes virtuelles) permettant ainsi de limiter les contraintes de déplacement et de réduire les coûts.

L'examen, obligatoire pour valider les connaissances acquises par le stagiaire à la fin de son cursus, se déroule soit le dernier jour de la formation, soit après chaque module.

Pour les niveaux 1 et 2, un livret de stage attestant du suivi et de la réussite à l'examen est remis à chaque stagiaire.

REF :	PCAPP
DOMAINE :	Parcours professionnels
DURÉE :	Entre 28h (Niveau 3) et 150h (Niveaux 1 et 2)
MODALITÉ :	Parcours
NIVEAU :	Perfectionnement
FORMATEUR :	Expert du domaine ayant une véritable pratique terrain
PUBLIC :	intermédiaires d'assurance et leurs salariés
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :	posséder les connaissances nécessaires (formation réglementaire) pour pouvoir exercer une activité d'intermédiation en assurance
PRÉREQUIS :	aucun
PRIX :	10100 euros HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

REMARQUES

CONTENU DE LA FORMATION

CONTRAT D'ASSURANCE...

CDAS 14 heures

BASES DES ASSURANCES DE DOMMAGES...

ABRA 14 heures

3 BASES DES ASSURANCES DE PERSONNES...

ABAP 14 heures

4 PRINCIPES JURIDIQUES DE LA RESPONSABILITÉ...

AERC 21 heures

5 BASES DE L'ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE...

APIV 14 heures

6 DÉCOUVERTE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ...

MDCS 14 heures

7 BASES DE L'ASSURANCE COLLECTIVE...

ABCO 21 heures

8 ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION...

ARMH 14 heures

9 BASES DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE...

AUBA 14 heures

10 OBLIGATIONS DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE...

RCIA 7 heures

11 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX...

LBCA 7 heures